N° D2025_01_5

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 16 JANVIER 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17.07.2020 visée en Préfecture le 30.07.2020 ;

- Vu l'article L. 2123-1 du code de la commande publique;

-Vu le devis de l'entreprise Azur Trucks Distribution et réparation;

-Considérant que le montant de l'achat est inférieur au seuil de mise en concurrence des marchés publics;

- Considérant la nécessité de remplacer le moteur du camion-grue BOM FA443TQ du parc de la communauté d'Agglomération;

- Considérant que la proposition de l'entreprise Azur Trucks Distribution et réparation située à plaine de Lachaup, 05 000 GAP est apparue comme économiquement intéressante pour la Collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins ;

DECIDONS

Article 1 :
Il est conclu un marché pour le remplacement du moteur de la benne à ordures ménagères proposé par l'entreprise Azur Trucks Distribution et réparation située à plaine de Lachaup, 05 000 GAP.

Article 2 :
Le présent marché est conclu pour un montant de 32 588,65 € H.T (soit 39 106,38 € TTC).
Le marché est conclu pour une durée de livraison de 1 mois.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget ordures ménagères 2024.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 16 janvier 2025

Le Président

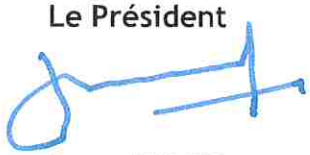

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 04/02/2025
Publié ou notifié le : 04/02/2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2025_01_5**
Objet :	**Il est conclu un marché pour le remplacement du moteur de la benne à ordures ménagères proposé par l'entreprise Azur Trucks Distribution et réparation située à plaine de Lachaup, 05 000 GAP.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-01-16 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20250116-D2025_01_5-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 005-200067825-20250116-D2025_01_5-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	83.6 Ko
Nom original : D_3877.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20250116-D2025_01_5-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 février 2025 à 17h27min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 février 2025 à 17h27min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 février 2025 à 17h27min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 février 2025 à 01h13min23s	Reçu par le MI le 2025-02-04